



Chargé de Développement Comité Départemental FFCAM Isère

Piloté hiérarchiquement par le président du Comité Départemental, le chargé de développement a pour mission le déploiement du projet et des actions de la fédération sur son département, qui se traduit par la construction et la mise en œuvre du plan de développement du comité départemental. Le chargé de développement est également un relais territorial de la fédération sur son département. Ces fonctions se traduisent par trois types de missions :

1. Missions liées au développement des clubs :

- Coordonner et soutenir les clubs pour la mise en place de la politique sportive de la FFCAM : les écoles, groupes espoirs, formation de l'adhérent et formations qualifiantes, etc.
- Développer des projets interclubs ou départementaux.
- Soutenir les associations dans leur vie statutaire et sur le plan administratif.
- Informer, conseiller, orienter et développer les clubs.
- Appuyer les délégués techniques régionaux dans le développement de leurs activités.
- Mettre en place un réseau de veille pour la création de clubs et de structures associatives (veille mise en place de nouvelles structures artificielles d'escalade par exemple).

2. Missions liées à la promotion et valorisation des refuges situés sur le territoire :

- Animer les réseaux des gardiens, des clubs gestionnaires, des acteurs du tourisme.
- Maintenir une veille sur les actions touristiques menées par les partenaires extérieurs, repérer des partenariats potentiels.
- Identifier des événements organisés par les gardiens ou les partenaires extérieurs, proposer et de nouveaux événements ou animations allant dans le sens du projet fédéral.
- Recueillir des informations sur la qualification de la clientèle et de leurs attentes (activités et refuge) et mettre en place des offres pilotes ou spécifiques.

3. Missions liées aux partenariats et à la communication :

- Faire connaître les actions du comité auprès des clubs et des partenaires.
- Concevoir, développer et diffuser des outils de communication avec l'appui du service communication fédéral.
- Développer des partenariats locaux conformément aux engagements fédéraux : être l'interlocuteur opérationnel des événements du territoire dont la fédération est partenaire, et coordonner la mise en œuvre du partenariat.

Enfin, le chargé de développement assurera le suivi administratif, et aidera à l'organisation de la vie statutaire et au suivi de la gestion financière et comptable du comité.

Moyens mis à disposition :

Un bureau équipé avec un ordinateur, un téléphone.

Qualification

Titulaire d'un diplôme en management des organisations sportives, associatives, et/ou ayant exercé des fonctions similaires dans un autre organisme.

La pratique d'un sport de montagne est vivement appréciée.

Compétences nécessaires

- ✓ Etre en capacité de travailler en autonomie (prise d'initiative, savoir rendre compte...);
- ✓ Etre capable de mesurer les décisions qui relèvent de sa compétence et celles qui relèvent de son supérieur, ou des bénévoles de l'association ;
- ✓ Animation de groupe de travail et de réseaux ;
- ✓ Capacité en gestion de projet ;
- ✓ Méthodologie de rédaction de cahiers des charges et de consultations pour des prestations en lien avec les différents domaines ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des procédures administratives institutionnelles débouchant, en particulier, sur des aides financières ;
- ✓ Connaissances des outils de communication et être à l'aise avec les outils informatiques : réseaux sociaux, site Internet, compétences bureautiques (traitement de texte, tableur, diaporama...);
- ✓ Bonne aisance dans la communication écrite et orale ;
- ✓ Sens du dialogue et de la négociation ;
- ✓ Une bonne connaissance du milieu montagnard, des activités de pleine nature et des structures fédérales est nécessaire ;
- ✓ Une connaissance de l'anglais serait appréciée.

Conditions et contraintes d'exercice :

Déplacements à prévoir.

Travail ponctuellement le soir et le week-end.

Permis B et véhicule.

Type de contrat : CDI 35h/semaine, groupe 4 de la convention collective du sport.

Prise de fonction : 1^{er} décembre 2020. Poste basé à Grenoble.

Candidature CV + lettre de motivation à transmettre à :

Comité départemental des clubs alpins et de montagne de l'Isère
7 rue de l'industrie, 38320 Eybens
info@ffcam38.com

Date limite de réception des candidatures : **15/11/2020**